



# DÉLIBÉRATION

## du 16 décembre 2025

Présents : 23 Excusés : 2 2 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 25	<b>L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre</b> à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b> .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>17/12/2025</u> Publiée, le <u>18/12/2025</u> Notifiée, le	<b>Étaient présents</b> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Turkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU <b>Étaient absents excusés</b> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Sandrine MARTINY), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD), <b>Assistaient également au titre des services</b> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX <b>Secrétaire de séance</b> : Philippe JAHAN <b>Date de la convocation</b> : 10 décembre 2025
<b>Délibération n°25.8.09</b>	<b><u>VOIRIE – RESEAUX – ENVIRONNEMENT</u></b> <b>ZAC Cour des Bois - conclusion de 3 conventions pour l'installation d'un poste de transformation électrique – ZAC Cour des Bois – ZD 660</b>

Rapporteur : Philippe JAHAN

Madame le Maire expose que dans le cadre du raccordement électrique de la tranche 6 de la ZAC Cour des Bois, plusieurs conventions doivent être conclues :

- 2 conventions de servitude de passage et de tréfonds sur la place cadastrée section ZD numéro 660
- Convention de mise à disposition de terrain pour l'implantation d'un poste de transformation sur la parcelle cadastrée section ZD numéro 660.

Ces trois conventions sont conclues pour la durée de vie des installations et à titre gratuit.

La SELA, mandataire de la Commune pour la commercialisation de la ZAC, a été consultée et n'émet pas d'objection.

**Après avoir entendu cet exposé,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité (25 votants) :**

► APPROUVE la signature des conventions CONV\_2025\_047, CONV\_2025\_048 et CONV\_2025\_049 relatives à l'installation d'un poste de transformation électrique pour la tranche 6 de la ZAC Cour des Bois

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Philippe JAHAN  
Secrétaire de séance

Le Maire,  
Nadine YOU

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-  
20251216-2589d-DE Reçu le 17/12/2025